

Plan région santé 2022-2028 « Ma santé dans mon territoire »

■ Session du 21 juin 2022

■ Avis présenté par Mme Dominique LAPERRIÈRE-MICHAUD au nom de la Commission 2 "Santé-Social"

Entendues les interventions de M. Christophe BESNARD (CGT), Mme Bernadette GUIHAL (CFDT), M. Jean-Pierre BLAIN (au nom du groupe Solidarités regroupant les Associations caritatives, l'APF, la CAF, la CIRFF, la CLCV, la CRSA, la FAS, les Acteurs de l'insertion par l'Economie, l'URAF et l'URIOPPS), Mme Anne BLANCHE (MEDEF), M. Gilles LATOURNERIE (CFTC),

Entendue l'intervention de M. Antoine CHÉREAU, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé » du Conseil régional.

65 votants. Voté à l'unanimité.

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----------|
| 1. Remarques générales | 3 |
| 2. Regard sur les ambitions énoncées dans le Plan région santé 2022-2028. | 3 |
| 2.1. Concernant l'ambition 1 « renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous » | 3 |
| 2.2. Concernant l'ambition 2 « déployer les formations pour installer les soignants sur les territoires » | 4 |
| 2.3. Concernant l'ambition 3 « accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la Santé du futur » | 5 |
| 2.4. Concernant l'ambition 4 « accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être » | 5 |
| 2.5. Concernant l'ambition 5 « agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé » | 6 |
| 2.6. Concernant le pilotage du « plan région santé 2022-2028 » | 6 |
| 3. Conclusion | 7 |

1. Remarques générales

Le CESER prend acte du changement de paradigme de la Région qui s'affiche comme actrice incontournable en santé, en s'appuyant sur ses différentes compétences et sur les leviers politiques dont elle dispose. Par ailleurs, la Région souhaite mettre en œuvre une approche globale et intégrée de la santé des Ligériens.

Le CESER est sensible à l'appellation « désert en santé » dans la mesure où elle englobe professions médicales et paramédicales, qui permettrait à la Région d'inclure les dimensions de bien-être et de prévention, qui apparaissent encore très peu dans le plan.

Le CESER apprécie également la volonté de la Région de travailler en partenariat, en complémentarité et en articulation avec les stratégies de l'Etat, les différents acteurs du système de santé institutionnel et associatif ainsi qu'en proximité affirmée avec les EPCI. Pour renforcer son action, la Région entend mobiliser des fonds européens, aux côtés des fonds régionaux. Le CESER sera attentif à la cohérence du déploiement de ces actions menées à différents niveaux, stratégiques comme opérationnels.

Dans la mesure où la Région adopte une vision globale de la santé, le CESER regrette l'absence dans le Plan régional, de la question de la santé au travail et de son lien avec la santé publique (cf : impacts sociaux-économiques et psychologiques du contexte actuel). Les services santé au travail déployés régionalement sur environ cent-trente antennes font face à une pénurie de personnel qui s'aggrave très largement. Mille-cent professionnels sont en charge de plus d'un million de salariés du secteur privé. La réforme met l'accent sur la prévention et la lutte contre la désinsertion professionnelle, ce qui impacte les actions du Conseil régional :

- Développement de métiers aux compétences nouvelles et spécifiques
- Développement de la télémédecine et des téléservices
- Les synergies possibles avec les établissements de santé locaux : maisons de santé, les CPTS...

Le CESER émet le vœux que la Région soit associée aux instances de gouvernance de la santé au travail.

2. Regard sur les ambitions énoncées dans le Plan région santé 2022-2028

2.1. Concernant l'ambition 1 « renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous »

Le CESER se félicite du soutien différencié apporté par la Région aux collectivités locales en situation de fragilité socio-économique.

Dans son étude Prévention Promotion Santé-Social, le CESER avait souligné l'importance du déploiement d'ingénierie de projets et d'études auprès de ces EPCI afin de renforcer l'accès aux soins de proximité et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. De même, les solutions de mobilité de type « aller vers » et « faire venir », que le CESER avait

recommandées sont intéressantes. Cependant, elles doivent se déployer en lien et en renfort des équipes locales de soignants. Cela implique la nécessité de former les professionnels aux spécificités de ces nouvelles approches. La Région propose d'encourager le développement de nouvelles organisations locales de soins. Le CESER note la prise en compte des différents modes d'exercice et souhaite que le barème de financement permette une équité entre ces différentes structures.

Il souligne également la nécessité de prévoir des financements et de mettre en place des postes de coordination pour rendre ces structures pleinement efficaces. D'autres professions émergentes ont également leur place dans ces structures telles que les infirmières en pratique avancée (IPA). Le CESER incite donc la Région à user de son poids politique afin d'augmenter le nombre de places en formation actuellement trop faible et, en lien avec ses partenaires, d'anticiper l'impact financier de leur nécessaire développement.

Pour favoriser le déploiement territorial de la télésanté, il s'agira pour le Conseil régional de favoriser la diffusion des bonnes pratiques par le biais d'outils de communication et de journées de sensibilisation. Le CESER approuve cette mesure comme outil complémentaire de diagnostic et prévention qui ne remplace pas la nécessaire relation humaine soignant-soigné. Il souligne l'intérêt d'inclure ces outils de télémedecine dans les programmes de formations sanitaires et sociales qui contribueront aussi à améliorer la pratique et l'image de ces métiers.

Le CESER approuve la volonté de la Région d'accélérer le raccordement à la fibre d'établissements de santé. Dans ce même objectif, il pourrait être souhaitable de soutenir :

- Les investissements à réaliser dans des établissements qui sont tous soumis à de fortes contraintes budgétaires (cabine de téléconsultation avec outils d'analyse).
- Le développement de solutions innovantes améliorant les flux (télésuivi, télésurveillance, télésoins ...). Pays de la Loire Participations (PLP) constitue un outil mobilisable pour cela (cf. ambition 3 centrée sur la Recherche et le Développement dans le médical).

Le CESER souligne donc l'importance pour la Région, de peser sur la stratégie numérique en santé pilotée par l'ARS et mise en œuvre par un Groupement Régional d'Appui au Développement de l'e-Santé (GRADeS).

2.2. Concernant l'ambition 2 « déployer les formations pour installer les soignants sur les territoires »

Le CESER pointe la situation d'urgence critique à très court, à moyen et long termes, des besoins de prise en charge des populations mais aussi, des besoins en professionnels pour les établissements et services de soins et de santé.

Dans ce cadre, le CESER travaille à une contribution sur le Schéma des formations sanitaires et sociales qu'il rendra à la session d'octobre 2022. En l'état actuel de l'avancée de ce travail et prenant appui sur le rapport « Plan Régionaux de Santé », il rejoint les constats de la Région, sur la nécessité de déployer tous les apprenants (sanitaire et médico-social) dans les territoires.

Compte-tenu de l'urgence et pour réduire le nombre d'abandons, le CESER souligne la nécessité de déployer véritablement des moyens pour accompagner les apprenants dans ces

parcours orientation-formation-accompagnement dans le métier, en s'appuyant sur l'écosystème des partenaires.

Le CESER note favorablement la prise en compte des conditions de vie des apprenants dans leur globalité (restauration, logement, santé, déplacement...).

Enfin, pour le CESER, l'étude permettant de qualifier les problématiques de santé des étudiants mériterait d'être élargie à tous les apprenants qui se trouvent également en butte aux mêmes facteurs de stress, de crise et d'angoisse.

2.3. Concernant l'ambition 3 « accélérer la recherche et l'innovation pour bâtir la Santé du futur »

Le CESER salue le positionnement de la Région encourageant les structures de recherche scientifiques et les entreprises développant des technologies de pointe, dans une dimension prospective-santé et économique.

Le CESER souligne l'importance de travailler la relation entre ces filières et les citoyens, pour diffuser la culture scientifique, pour tester la valeur d'usage et pour créer une communauté d'expertise (scientifique, technologique et d'usage). En ce sens, l'expérience menée autour du *living lab gériatrique* au CHU d'Angers compte parmi les pistes intéressantes.

2.4. Concernant l'ambition 4 « accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être »

Le Conseil Régional considère que l'*E-Pass Santé* n'est plus adapté car certains dispositifs sont pris en charge par la CPAM.

Le CESER considère que cet outil pédagogique répondait à des besoins en santé des jeunes et qu'il convient de le maintenir en l'ouvrant aux questions de santé-mentale et de prévention. Cependant, sa diffusion et son mode d'utilisation auprès des jeunes et des professionnels doivent être améliorés.

Dans une dimension de proximité, la Région pourrait utilement s'appuyer sur les relais que sont les associations et les EPCI qui développent ensemble les projets éducatifs de territoire, incluant cette dimension de santé globale. Le CESER note la volonté d'actions de formation tant vers les jeunes accompagnés, que vers les professionnels des Missions Locales et des MDA. Reprenant une préconisation de son rapport « Promotion et Prévention Santé-Sociale ». Le CESER propose l'extension de telles formations à l'ensemble des professionnels agissant auprès des jeunes, leur inclusion dans les formations sanitaires et sociales et l'extension de leurs thématiques aux aptitudes psycho-sociales.

Le CESER salue la création d'un baromètre sur la santé des jeunes porté par l'ORS, mais il préconise que les données soient générées.

Enfin, le CESER propose quelques points en complément :

- Aujourd’hui les médias, les réseaux sociaux et les influenceurs impactent très fortement les jeunes par leurs messages. Dans un objectif d’information et de protection des jeunes, il s’agira non seulement, de relayer ou de diffuser des messages mais aussi, de développer des actions d’information et d’éducation qui permettront aux jeunes de devenir acteurs de leur santé. Il y aurait donc pour la Région, une ambition à concevoir un véritable marketing digital et une stratégie d’information des médias sociaux avec des messages positifs.
- Si le rôle d’accueil des jeunes par les MDA¹ et les missions locales est bien souligné dans le plan de santé, le CESER suggère de rendre plus visible cette orientation santé dans les missions locales, en finançant les actions de prévention-santé.
- En 2024, les jeux olympiques et paralympiques sont à saisir comme une opportunité de donner un véritable élan à la promotion de la santé.

2.5. Concernant l’ambition 5 « agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé »

Le CESER note avec intérêt le positionnement de la Région, qui prend en compte les conditions de vie des personnes et les déterminants de leur santé. Le CESER souligne que cette démarche s’inscrit dans une dynamique globale de santé environnementale. La mise en œuvre de cette ambition peut amener les EPCI à prendre en compte la dimension santé-globale dans leurs politiques publiques.

Ce faisant, la Région jouera et affichera pleinement son rôle de co-pilote du PRSE², notamment, dans l’affirmation de son soutien et de la mise en œuvre d’espaces de nature en ville et dans la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

La nouvelle contractualisation avec les territoires (Pacte Régional Stratégique) peut constituer une opportunité intéressante de changement d’échelle et de nature dans l’ensemble des projets accompagnés par la Région favorisant la dimension de santé publique.

Le CESER se félicite également des leviers mis en œuvre pour favoriser l’offre en produits locaux durables, tel que le déploiement de la plateforme APROLOCAL pour la restauration.

2.6. Concernant le pilotage du « plan région santé 2022-2028 »

Le service public de santé implique l’Etat et plusieurs collectivités locales, notamment les départements et les EPCI. Dans ce contexte, la proposition de la Région d’évaluer le plan régional de santé est particulièrement intéressante. Le CESER salue cette volonté.

¹ Maison des Adolescents

² Plan Régional Santé Environnement

Compte tenu des enjeux pour la population ligérienne le CESER propose :

- Que la démarche d'évaluation soit formalisée et mise en œuvre dès la fin de l'année, et ce, afin de renforcer l'impact de l'ensemble des investissements.
- Que les partenaires, dont les représentants d'utilisateurs soient associés au processus évaluatif pour assurer la cohérence, notamment, externe et la pertinence des investissements.

3. Conclusion

Le CESER considère que le plan aura un réel impact :

- S'il implique les associations de proximité et les têtes de réseaux.
- S'il répond aux urgences et besoins de court-terme.
- S'il anticipe les besoins de moyen et long termes.

Le CESER note que le budget affecté à ce plan est à ce jour de 190 millions toutes politiques régionales confondues sur la période 2022-2028. Il s'interroge sur la lisibilité de son articulation avec les crédits Ségur, le Plan de relance et les fonds européens. Il souhaiterait avoir connaissance de l'échéancier de l'utilisation des 190 millions d'euros et du tableau de consolidation des différents crédits (origine des crédits, prise en compte ou non du plan de relance, ventilation par ambition du plan).